

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés :	<u>Séance du 5 octobre 2023</u> <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH
	<u>Date de la convocation</u> : 26 septembre 2023

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n°26/2023

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P., WEIL D.

Excusés : STROH MJ. Donne procuration à M. PAULUS B.

Absents : 0

Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A355, Wilfrid DE VREESE, le Maire :

- Informe que la société ARCOS assistée de la société SOCOS procède à la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A355 qui traverse le territoire de la Commune d'Osthoffen (67).
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que les terrains revenant à la Commune feront l'objet d'un acte administratif à titre gratuit diligenté par la Direction Départementale des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Rendre un avis favorable à la délimitation des terrains affectés au domaine communal dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A355, telle qu'elle figurée au plan projet.
- Noter que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société ARCOS.
- Noter que l'acte de transfert sera diligenté par la Direction Départementale des Finances Publiques.
- Autoriser le Maire à signer toutes pièces inhérentes ces affectations de terrains au profit de la Commune.

Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.



Osthoffen, le 5 octobre 2023

Le Maire
Wilfrid DE VREESE

